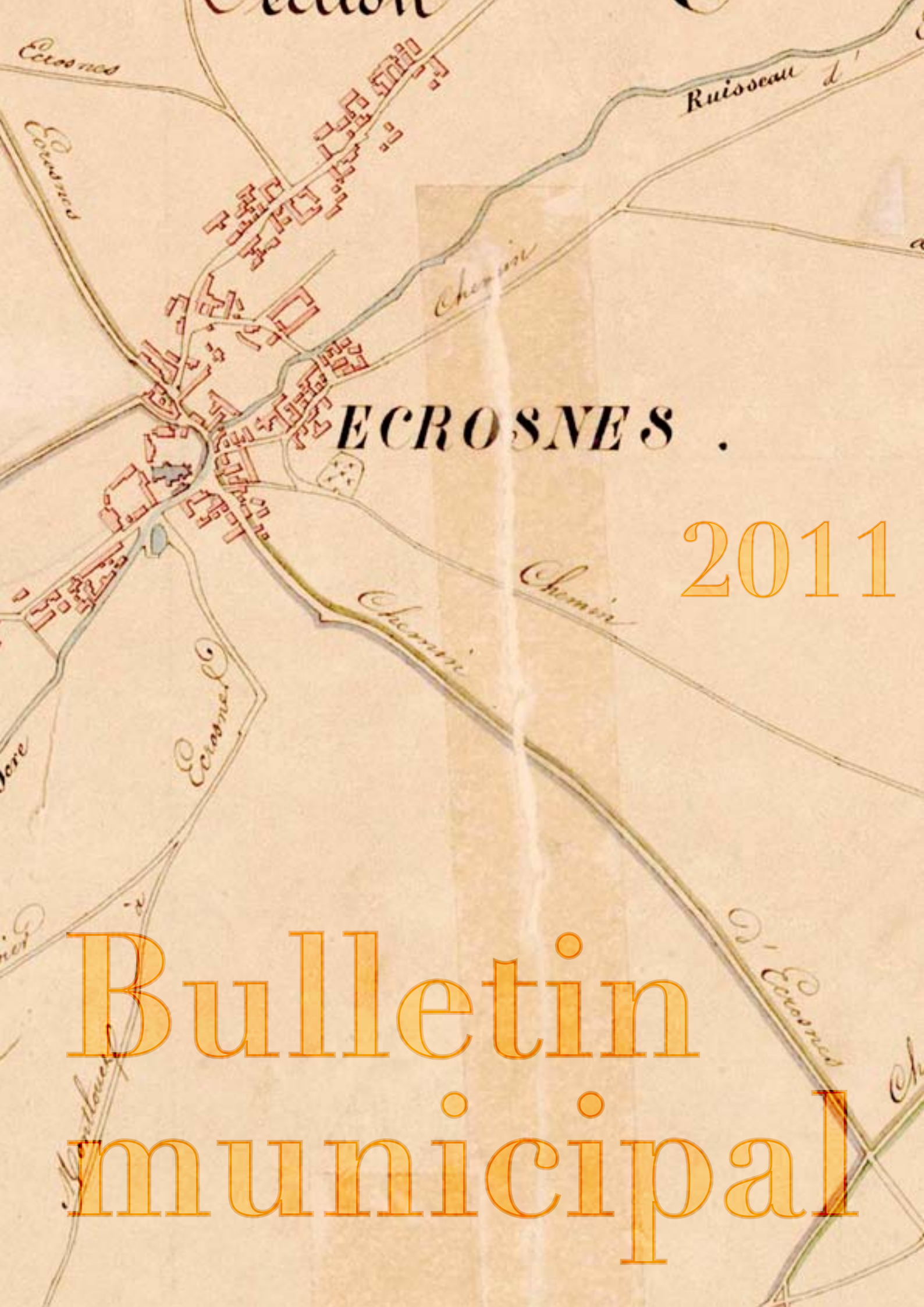




ECROSNES .

2011

Bulletin municipal

Chères Écrosniennes, chers Écrosniens,

Au seuil de la nouvelle année, c'est avec beaucoup de plaisir que, la municipalité et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé

Il peut, certes, paraître paradoxal, en cette période de difficultés et d'incertitudes, d'adresser des vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite et pourtant c'est sans doute, au-delà de la tradition, une bonne manière de manifester notre volonté de faire bouger les choses et de se mobiliser pour un avenir collectif meilleur, garant de bonheur individuel.

Notre bonheur vient du fond de nous-mêmes et même si les conditions de vie sont importantes, essayons de retrouver, en ce début d'année, notre capacité à donner de la joie autour de nous, pour eux, pour nous. Les petits bonheurs de tous les jours sont ceux qui font LE grand bonheur. Je vous souhaite donc, à tous, pour cette nouvelle année, simplement du bonheur.

Je tiens d'autant plus à vous souhaiter une excellente année 2011 que sa devancière fut particulièrement difficile, marquée par une crise économique et sociale virulente rendant la vie quotidienne difficile ou inquiétante pour chacun de nos concitoyens.

À ces éléments de morosité, s'ajoutent des incertitudes sur l'avenir de notre organisation territoriale : Taxe Professionnelle supprimée mais remplacée par un autre impôt, mise en place progressive de la réforme territoriale....

Dans ce contexte actuel préoccupant, je pense que l'échelon local reste essentiel, avec la force de la proximité, ce lien irremplaçable aux citoyens que certains voudraient pourtant éloigner encore des centres de décision...

Quelles richesses possède notre commune ! Depuis que j'en suis devenue le maire, je découvre chaque jour de nombreuses raisons de satisfaction.

Je rencontre, au fil du temps, des personnes pleines de générosité, pleines de vie et de joie. Vous êtes toujours plus nombreux à avoir des projets sur Écrosnes, pour les uns, la construction de votre maison, pour les autres, le développement de votre association, de votre entreprise, pour la commune, votre bénévolat pour une des associations de la commune, votre investissement à l'école en tant que parent d'élèves...

Le lien social est également vivifié par tout le tissu associatif de notre commune et encore une fois, je voudrais souligner le courage et la générosité de tous ceux qui s'investissent dans une association pour que d'autres personnes puissent être représentées, puissent pratiquer l'activité qu'ils aiment, puissent échanger...

J'en profite pour remercier notre plus ancienne association dénommée **Le Club Enchanté** qui accueille tous nos retraités et qui leur offre l'occasion de se réunir tous les 15 jours afin de maintenir un lien social. N'hésitez pas à les rejoindre et à partager avec eux ces petits moments de convivialité. Un peu plus de jeunes retraités apportera sûrement des idées et des activités novatrices.

L'AFCE organise, quant à elle, des activités pour les jeunes et je l'en remercie chaleureusement. Une nouvelle association a vu le jour en 2010. Il s'agit des **Ateliers de l'Ocre** (LADEO) qui apporte principalement des informations sur les nouvelles technologies, Internet, jeux vidéos, mais également des activités sportives. Venez courir le samedi matin à 10h00.

Je n'oublie pas les autres associations, la chasse, la pêche et **Kadaenza**. Cette dernière a d'ailleurs



animé le vide-greniers de l'AFCE et donné un concert de musique ancienne dans l'église, organisé par la commune.

Je souhaite une excellente année 2011 à toutes nos associations.

Je remercie également les agents communaux qui ont fait preuve comme chaque année de beaucoup de professionnalisme et d'implication dans la vie de la commune. Vous connaissez tous les plus anciens, Didier et Jean-Paul qui assurent l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, de la voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement. Jacqueline, Valérie et Myriam qui s'occupent de vos enfants à la cantine et à la garderie périscolaire. Il en reste 2 que nous avons recrutées cette année, Émilie (à gauche), notre nouvelle secrétaire de Mairie et Valérie (à droite) qui travaille à l'école.



Au nom de toute la commune, je vous souhaite, à tous, une très belle année 2011.

Parmi tous les habitants, de nouveaux sont venus s'intégrer dans notre population et je leur souhaite la bienvenue en même temps que tous mes vœux de réussite et de bonheur auprès de nous et nous espérons qu'ils découvriront avec plaisir tous les attraits de notre commune : ses services, son école, ses activités associatives...

Nous avons œuvré tout au long de l'année pour améliorer le bonheur de vivre dans notre commune.

- La fin de la 3ème tranche d'assainissement collectif sur la rue de la Mairie qui a permis le raccordement de l'école élémentaire.

- Les enfants ont enfin pu investir les nouveaux locaux de l'extension de 3 classes sur l'école. Ils profitent de 2 classes équipées d'un tableau numérique chacune et d'un mobilier ergonomique.

- De nouvelles constructions ont vu le jour rue de

l'Ocre, et nous avons dû renforcer le réseau d'eau potable par l'installation d'une nouvelle canalisation.

- Nous avons aménagé le site cinéraire au cimetière communal avec l'installation d'un columbarium et un espace de dispersion des cendres.

- La commune a amélioré l'accueil de la salle polyvalente avec l'équipement d'un vidéoprojecteur et d'un écran ainsi que de nouveaux rideaux.

- Comme vous avez pu le remarquer, nous avons engagé les investissements sur les illuminations de Noël. Nous poursuivrons ces installations un petit peu chaque année.

- Il y a quelque temps, le conseil municipal a décidé de moderniser notre plan d'occupation des sols. Nous sommes en pleins travaux pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Ces travaux devraient durer 2 ans. En matière d'urbanisme nous devons respecter certaines règles et ce nouveau PLU devra être en cohérence avec le schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelon cantonal.

- Deux autres dossiers sont en cours, l'aménagement foncier et le contournement de Gallardon. Si le premier se déroule correctement, pour le second, nous venons d'apprendre que les études ont été suspendues et que le projet n'est pas inscrit au budget 2011 du Conseil Général.

Pour terminer, je fais un dernier vœu qui nous concerne tous.

Je souhaite que notre commune continue à accueillir le sourire et le bien-être de ses habitants. Je vous adresse, à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2011.

Qu'elle soit pleine de joies, de réussites et de chaleur pour vous et vos proches, ainsi que pour notre commune d'Écrosnes !

Madame le Maire
Annie CAMUEL



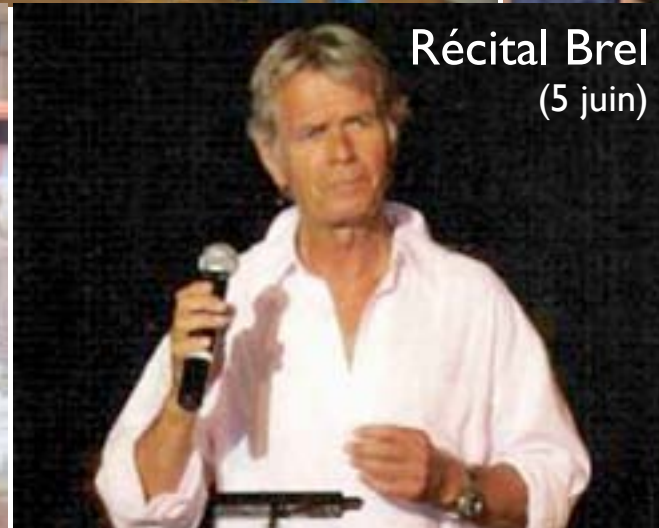
Ca s'est passé en 2010 à Écrosnes



Cérémonie
des vœux
(10 janvier)



Le repas des aînés
(25 avril)



Récital Brel
(5 juin)



Le marché
sur la place du village
(le 2e vendredi de chaque mois)



Forum des Associations
(5 septembre)



Concert
Kadænza
(25 septembre)



Concert
Harmonie de Sours
(9 octobre)

État civil

Naissances

Soline DREWNIAC	6 janvier
Anaïs DA SILVA	1er février
Louis BOURGY	3 avril
Constance JACOMMEVINET	5 juin
Paul JACOMMEVINET	5 juin
Léo GOUMAZ	24 juillet
Ethann ROBILLARD	19 août
Timéo MARITORENA	11 septembre
Gabriel VANNIER	12 novembre

Décès

Raymond ROBERT	21 mars
Émile COUVERT	6 avril
Lucette BREANT	29 mai
Ghislaine QUINSARD	30 août
Louis CALMUT	11 octobre
Marcel DORLEAN	3 décembre
William PAINLEVÉ	16 décembre
Janine DUMAIT	18 décembre
Stéphane DENOS	31 décembre

Mariages

Marjorie PAIMPARAY et Frédéric GEORGE
Mary VILLEROT et Franck MANIGART
Isabelle MATHIEU et Nicolas BABIN

9 juin
2 juillet
10 décembre

Élections cantonales

Les 20 et 27 mars 2011 auront lieu les élections cantonales. Elles permettent aux électeurs d'élire, par la voie des urnes, les conseillers généraux. Contrairement aux maires, les conseillers généraux agissent au niveau départemental. Les élections cantonales ont donc pour but de faire élire des conseillers généraux qui devront gérer la politique du département. Un conseiller général est élu pour 6 ans, mais le conseil général est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Depuis 1789, le Conseil général est composé de plusieurs cantons dont le nombre varie d'une région à l'autre. Comme pour les élections législatives ou l'élection présidentielle, les élections se font en deux tours. Deux candidats seulement participent au second tour. Le candidat qui a obtenu la majorité des suffrages remporte les élections et peut siéger au Conseil général. Les différents cantons d'un département sont représentés chacun par un conseiller général. Rappelons qu'Écrosnes fait partie du canton de Mantenon.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

La municipalité a engagé la révision du Plan d'Occupation des sols de la commune afin d'harmoniser les différents documents d'urbanisme en vigueur sur notre territoire et être en adéquation avec les directives gouvernementales et notamment le Grenelle 2.

Le PLU et le SCOT de Mantenon sont deux documents d'urbanisme indispensables et complémentaires et doivent permettre un aménagement cohérent urbanistique et environnemental.

Le PLU d'Écrosnes

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Écrosnes, adopté le 12 octobre 1988, ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. En effet, la commune d'Écrosnes se trouve en phase d'élaboration d'un réaménagement foncier et il paraît souhaitable :

- d'améliorer le document d'urbanisme sur certaines règles qui sont exprimées soit trop strictement, soit peu précisément,
- de pouvoir étendre les zones d'habitat,
- de mener la réflexion sur la nécessité de conserver ou d'abandonner la création d'une zone d'activités, étant donné que la commune n'a pas été retenue sur ce point dans la révision du SCOT de Mantenon,
- de permettre, dans la cadre de l'aménagement foncier, l'inscription des réserves foncières utiles pour l'implantation d'équipements publics,

En conformité avec la loi relative à l'urbanisme et à l'habitat du 3 juillet 2003, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est complété par des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou des secteurs à mettre en valeurs, réhabiliter, restructurer ou aménager, notamment pour l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine. Dans le courant du 1er semestre 2011, Une enquête publique permettra à chacun de s'exprimer sur le projet.

Le SCOT de Mantenon

C'est un document d'urbanisme qui fixe à l'échelle du canton, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire.

Le Syndicat intercommunal d'Étude et de programmation du Canton de Mantenon est chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du canton de Mantenon.

Un schéma de cohérence territorial a pour objet, la recherche de l'équilibre et de la mise en valeur socio-économique d'un territoire. Ainsi un SCOT tend à équilibrer les territoires composant le secteur géographique considéré et à fédérer ainsi de manière cohérente, l'habitat et les activités autour du bassin de vie.

L'aménagement sur l'ensemble du territoire peut se décliner selon 6 principes généraux :

Organiser et maîtriser l'urbanisation, rendre le canton économiquement attractif, réserver et mettre en valeur les milieux agricoles et naturels, améliorer les moyens de communications, développer des équipements pour répondre aux besoins futurs, soutenir le développement potentiel du tourisme et la préservation du patrimoine culturel.



Association des familles de la commune d'Écrosnes

L'A.F.C.E. est l'association qui gère l'accueil périscolaire d'Écrosnes. Elle propose également différents services et activités destinés aux familles et principalement aux enfants de la commune comme :

- L'aide aux devoirs qui a lieu tous les lundis et jeudis lors de l'accueil périscolaire,
- L'atelier des p'tits artistes qui a lieu une fois par mois le mercredi matin et qui permet aux enfants de cultiver leur talent artistique.

Cette année, 57 familles ont adhéré à l'association.

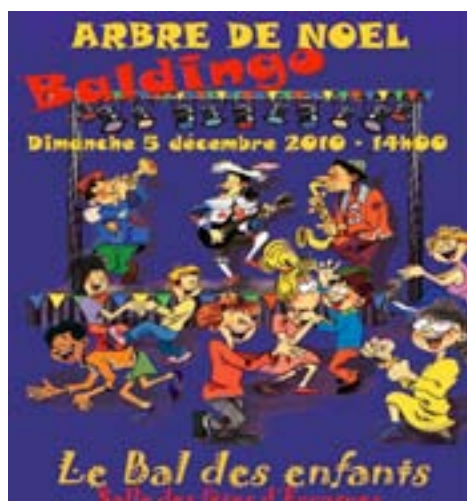
Les activités organisées en 2010 :

- La chasse aux œufs de Pâques,
- Une soirée « ados »,
- Un vide-grenier,
- Le défilé d'Halloween,
- L'arbre de Noël.

Les activités prévues en 2011 seront déterminées à l'issue de l'assemblée générale de l'association.

L'Association a toujours besoin d'aide pour soutenir ses actions et ses projets... alors si vous avez envie de vous investir, si vous avez des idées ou si vous souhaitez simplement connaître le fonctionnement de l'A.F.C.E., n'hésitez pas à venir nous retrouver lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 21 janvier à 20h30 à la salle polyvalente.

<http://www.afcecroshes.com>
contact@afcecroshes.com
 Tél. : 06.13.29.75.59



Kadænza

Depuis 2004, l'association Kadænza fait découvrir et revivre la musique ancienne, en proposant des animations, concerts et spectacles variés et originaux, mêlant textes, musiques, danses, présentation des œuvres et instruments, dans un contexte convivial et chaleureux.

En 2010, l'association Kadænza :

- a organisé des animations musicales dans des maisons de retraite et en milieu scolaire.
- a animé le vide-greniers du 5 septembre, en faisant découvrir les flûtes, la harpe baroque, les cornemuses et percussions, et en initiant le public aux danses Renaissance et traditionnelles.
- a donné un concert de musique baroque dans l'église d'Écrosnes le 25 septembre.



L'association Kadænza a pour projet en 2011 :

- de créer son site internet,
- de finaliser un conte musical,
- comme chaque année, d'organiser et de donner des concerts de musique ancienne, et des animations dans les écoles, bibliothèques et maisons de retraite.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Veyrac Frédérique, 11, rue de Chartres 28320 Écrosnes-Ecignolles Tél. : 02-37-31-54-58.

L'association Kadænza vous souhaite une excellente année 2011 toute en musique !

Association des propriétaires, locataires et chasseurs d'Écrosnes

Lors de notre assemblée générale, qui s'est déroulée le 28 mars 2010, nous avons lancé un appel à candidature afin de reconstituer notre bureau et nommer un nouveau président.

Après 25 ans de services et beaucoup de dévouement, notre Président Mr PILLER J.Luc n'a pas souhaité prolonger ses fonctions au sein de notre association.

Le mandat de l'ensemble des membres arrivant à échéance et n'ayant obtenu aucune candidature, nous avons provoqué une assemblée générale extraordinaire qui a permis de créer notre bureau avec de nouveaux membres, dont voici la composition :

Président	FOUASSE Alain
Vice- Président	RIDREAU Didier
Membres	GUIBERT René LEVESQUE J.Claude PLAY Pascal

Notre bureau se compose de 5 membres titulaires, et d'une secrétaire-trésorière.

Cette année, notre association compte 32 participants. Notre Président sortant J.Luc PILLER, qui a été maintenu dans ses fonctions de piégeur agréé pour notre association, a réussi de bonnes prises : 4 renards et 20 corneilles.

Mais son départ de la commune nous oblige à prévoir son remplacement à partir de 2011.

Aussi nous faisons appel à candidature, car il est important pour notre association de garder le contrôle sur les prédateurs afin de préserver notre population de petits gibiers.

En ce qui concerne le gros gibier, à ce jour 1 seul chevreuil a été abattu.

Notre ASSEMBLEE GENERALE, s'est déroulée le 28 MARS 2010 avec une bonne participation et dans la bonne humeur et comme à l'accoutumée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Comme chaque année, nous avons organisé une buvette pour les 3 premiers dimanches (1er à MARCONNET, 2^{ème} à ECRIGNOLLES et la 3^{ème} à la mare de GIROUDET.

Un petit changement dans notre manifestation annuelle, le repas des chasseurs sera organisé à la fin de la chasse, la date reste à déterminer.

Notre président FOUASSE Alain est à votre écoute au 02.37.31.17.35.

Toute l'équipe vous souhaite à tous une très bonne année 2011.

Les Membres du Bureau

Association de pêche

Cette année la société de pêche a compté 45 adhérents et 37 personnes ont participé à notre traditionnel concours du mois de juin.

En début d'année, 80 kgs de poissons sont déversés dans la mare et le jour de l'ouverture de la pêche 40 kgs de truites sont mises à l'eau.

Vous pouvez pêcher : gardons, goujons, brèmes, carpes, tanches, brochets, perches.

Chaque année au mois de juin, la société de pêche organise son concours.

Une table avec 2 bancs sont à disposition pour un pique-nique et un abri est au bord de l'eau en cas de pluie.

La pêche est ouverte du mois de mars jusqu'à la fin de l'année.

Les cartes de pêche sont vendues au bar/tabac Le Marly à Gallardon.

Les ateliers de l'Ocre

Une nouvelle association à Écrosnes est née en 2010. Elle a pour vocation de proposer des ateliers dans différents domaines...

Vous souhaitez participer à ...

des formations informatiques,
des tournois de jeux vidéos,
des présentations de nouveaux jeux vidéos et de nouvelles consoles,
des projections de films,
des séances de jeux de plateau et de cartes,
des tournois sportifs,
des séances de footing collectif ou de VTT,
des conférences.



Franck
David
Laurent
Yazo

<http://www.ladeo.fr>
contact@ladeo.fr



L'accueil de loisirs

La communauté de communes du Val de Voise organise plusieurs modes d'accueil de loisirs. Le plus ancien est l'**Animation jeunesse pour les ados de 11 à 17 ans**. Plus de 50 activités différentes sont proposées au cours des différentes vacances scolaires, qu'elles soient sportives ou manuelles.

Une liste non exhaustive de celles qui ont le plus de succès auprès des jeunes :

Accrobranches, boxe, bowling, équitation, jungle laser, tir à l'arc, squash, piscine, plongée, initiation à la guitare, football, basket-ball, hand-ball, badminton, tir au pistolet, montgolfière, cartonnage, peinture sur porcelaine, cuisine, céramique, paramoteur, VTT, ULM, etc.

Deux semaines de camping sont organisées la deuxième quinzaine d'août pour les jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Chaque séjour se termine par une boum dans la salle polyvalente d'Écrosnes.

Les renseignements sont disponibles en mairie avant chaque séjour et les inscriptions se font au siège de la communauté de communes à Montlouet.

La nouvelle compétence de la communauté de communes est la mise en place d'un accueil de loisirs pour les enfants de maternelle et primaire. Les centres seront ouverts dans chaque commune possédant un établissement scolaire. Celui d'Écrosnes ouvrira dans le bâtiment de l'ancienne école dès que celui-ci sera réceptionné.

Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

Recensement militaire

L'obligation de Service national a été suspendue, mais toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Pour **se faire recenser**, il faut se présenter **à la mairie du domicile**. L'intéressé(e) (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :

- son état civil (nom, prénoms, date et lieu de naissance...),
- ses domicile et résidence,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

L'ensemble des pièces ci-dessous est à fournir :

- une pièce d'identité (*un document justifiant de la nationalité française*),
- un livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Effets du recensement

Lors du recensement, l'intéressé reçoit une première information, par le maire ou son représentant, sur ses obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation. Il est également informé sur sa convocation, de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D), et des conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel. Une attestation de recensement lui est délivrée. **Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (par exemple, le baccalauréat).**

Carte d'identité

- > Délivrée en mairie,
- > Coût : gratuite (en cas de perte ou de vol, le coût est de 25 €),
- > 1 extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France ou au Service Central de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères - B.P. 1056 - 44035 Nantes Cedex 01 si le demandeur est né à l'étranger),
- > 1 certificat de nationalité française,
- > 2 photos d'identité,
- > 1 justificatif de domicile,
- > Le livret de famille,
- > L'ancienne carte s'il s'agit d'une demande de renouvellement.

Pour les mineurs : il faut remplir une autorisation parentale.

Attention : La présence du demandeur est indispensable pour la prise d'empreinte digitale.

Passeport biométrique

- > Délivré en mairie d'Auneau, Chartres, Lucé, Maintenon ou Nogent-le-Roi. (N'est plus délivré en mairie d'Écrosnes)
- > Coût : 89 € (Adulte), 45 € (15-18 ans) et 20 € (pour les moins de 15 ans),
- > 1 copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie de naissance),
- > 2 photos d'identité,
- > 1 justificatif de domicile,
- > Le livret de famille,
- > La preuve de la nationalité française (document à fournir en original),
- > Copie de la carte d'identité,
- > Le livret de famille pour les mineurs selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions de l'autorité parentale, une pièce d'identité du représentant légal ou le cas échéant, la pièce d'identité du mineur.

L'ancien passeport (en cas de renouvellement) devra être restitué.

A partir de 13 ans, le passeport devra être signé par le mineur.

EN CAS DE PERTE : La déclaration de perte s'effectue en mairie.

EN CAS DE VOL : La déclaration de vol doit être établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.

Extrait d'acte de naissance

- > Délivré en mairie du lieu de naissance,
- > Coût : gratuit. Joindre une enveloppe timbrée pour le retour,
- > Renseignements à fournir : nom, prénoms, date de naissance et filiation complète (noms et prénoms des parents).

Extrait d'acte de mariage

- > Délivré en mairie du lieu de mariage,
- > Coût : gratuit mais joindre une enveloppe timbrée pour le retour,
- > Renseignements à fournir : nom, prénoms et date de mariage.

Extrait d'acte de décès

- > Délivré en mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt,
- > Renseignements à fournir : nom, prénoms et date du décès,
- Coût : gratuit mais joindre une enveloppe timbrée pour le retour.

Autorisation de sortie de territoire

- > Délivrée en mairie du domicile,
- > Le livret de famille des parents,
- > La carte d'identité en cours de validité de l'enfant,
- > 1 justificatif de domicile.

La demande doit être faite par le représentant légal.

Certificat d'hérédité

- > Délivré en mairie de la commune de résidence du défunt ou par la mairie de la commune de résidence des héritiers, ou par la mairie où a été enregistré le décès,
- > Le livret de famille du défunt mis à jour,
- > État civil, profession, adresse de tous les héritiers, Il est établi, à la demande d'un héritier :
 - pour les créances des organismes publics (Sécurité Sociale, Caisses de retraites, ...) pour un plafond de 5.335,72€.
 - si aucune succession n'a été ouverte devant un notaire et si aucun acte notarié n'a été établi (testament, donation, contrat de mariage...)
 - si le défunt est de nationalité française.

Certificat de nationalité

- > A demander au Greffe du Tribunal d'Instance,
- > Livret de famille et carte d'identité, extrait d'acte de naissance.

Déclaration de naissance

Toute naissance survenue sur le territoire français doit être déclarée, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier d'état civil de la commune sur le territoire de laquelle l'enfant est né.

L'acte énonce le jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe de l'enfant, et les prénoms qui lui sont donnés ; les prénoms, noms, professions, domiciles, dates et lieux de naissance des père et mère, et, s'il y a lieu du déclarant.

Carte d'électeur

- > Délivrée en mairie du domicile,
- > 1 pièce d'identité,
- > 1 justificatif de domicile.

En cas de changement d'adresse dans la commune, en avertir la mairie.

Les photos d'identité doivent être identiques et récentes de format 3,5 x 4,5 cm et parfaitement ressemblantes, de face tête nue, sur fond clair, neutre et uni. Elles ne doivent pas être découpées.

Le justificatif de domicile doit être un original à vos nom et prénom, de moins de trois mois (quittance EDF, téléphone fixe mais pas de téléphone portable).

Informations mairie

Téléphone 02 37 31 56 07
Fax 02 37 31 19 32

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi	15H00 - 18H00
Mardi	Fermée
Mercredi	9H30 - 11H30
Jeudi (Soir sur RDV)	Perm. des élus
Vendredi	9H30 - 11H30
Samedi (matin)	Perm. des élus

Numéros utiles

Pompiers	112 et 18
Gendarmerie	02 37 83 81 80
Police secours	17
SAMU	15
EDF Dépannage	0810 33 30 28
GDF Dépannage	0810 28 27 26

Transports à Écrosnes

www.ecrosnes.com

Déchèteries

PIERRES	02.37.27.53.57
HARLEVILLE	02.37.90.92.72
DROUE-SUR-DROUETTE	02.37.83.62.84
NOGENT-LE-ROI	02.37.51.96.53
SIRMATCOM	08.00.55.85.98

Salle polyvalente

Gde salle : 300 €
Gde salle + cuisine : 420 €
Chauffage gde salle : 70 €
Petite salle + cuisine : 260 €
Chauffage petite salle : 40 €
Les 2 salles + cuisine : 500 €
Couverts : 0.90 €/pers.

Tarifs pour les
habitants de la
commune

Service de télé-assistance

Le service de télé-assistance a pour objet de relier en permanence la personne âgée ou handicapée qui en a fait la demande à un service d'urgence qui lui permet de recevoir de l'aide à tout moment.

> Quels sont les avantages ?

Ce service, appelé aussi «télé-alarme», ou «télé-sécurité», permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter, par simple pression sur un bouton, une centrale d'écoute. Le boîtier muni d'un bouton est couplé au téléphone, mais il peut être commandé à distance, à partir d'un petit appareil porté au cou ou au poignet. Lorsque l'alarme a été déclenchée, la centrale d'écoute identifie la personne, et lui téléphone pour lui demander ce qu'elle désire : simple conseil ou appel de la famille, d'un médecin, ou de secours. Si la personne ne répond pas, les secours d'urgence sont immédiatement appelés.

Dans tous les cas il faut prendre contact avec la mairie. La mairie d'Écrosnes a signé une convention avec GTS Assistance (Mondial Assistance) pour bénéficier de ce service avantageux.

> Combien ça coûte ?

Ce service est facturé 22 euros par GTS Assistance, par mois et par abonné. Le conseil municipal a décidé de participer à hauteur de 10 euros. La charge par abonné est de 12 euros par mois.